Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260410-2026_39-DE

Délibération n°5

-

2026-39 | Marché de travaux – Rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande – Lot n°01 - Avenant n°1

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois d'avril à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 2 avril 2026, à la mairie, sous la présidence de Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : Carole CHÉNAIS

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

En présence de :
Marion LE POGAM, Marie-Joseph BLANDIN, Jacques DÉSIGNÉ, Carole CHÉNAIS, Bruno GUÉRINEAU, Yann DUBOIS, Régis RIVIÈRE, Christelle MABON, Virginie ROUXEL, Julie MADOUASSE, Clément ALLAIRE, Charlène ROLLO, Philippe ROJO.

Absent(s) : *André BOUDART, Arnaud COUÉ (Jacques DÉSIGNÉ).*

Madame le Maire rappelle le marché de travaux conclu dans le cadre de la rénovation d'un ensemble immobilier situé rue de Brocéliande, et notamment les délibérations n°2025-45 en date du 10 juin 2025 et n° 2025-53 en date du 15 juillet 2025.

Le conseil municipal a attribué le lot n°01 – *Désamiantage et retrait de plomb*, à la société TECHLYS sise 2, rue José Soriano à Saint-Herblain (Loire-Atlantique), pour un montant de travaux s'élevant à 19 970,00 € HT.

Cependant, suite aux démolitions, les entreprises ont détecté de l'amiante sous les chapes et revêtements de sol. De ce fait, des travaux supplémentaires imprévus doivent être effectués afin de retirer entièrement cette amiante.

Par conséquent, ces modifications entraînent une incidence financière sur le montant du marché public en :

- augmentant son montant de : 17 829,10 € HT
- portant le montant du lot à : 37 799,10 € HT

soit une variation de 89,28 % par rapport au montant initial.

C'est pourquoi, Archiblock, le maître d'œuvre, propose de signer un avenant afin de modifier le montant de ce marché public.

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260410-2026_39-DE

En tenant compte de cet avenant, le montant total des entreprises retenues serait de :

Lot	Entreprise	Montant H.T.
01	**TECHLYS**	**37 799,10 €**
02	SARL LE LUHERN	12 402,60 €
03	AGIR CONSTRUCTIONS	79 080,54 €
04	LA MAISON DUBOIS	42 000,00 €
05	DRUGEON COUVERTURE	23 951,78 €
06	EMBELL' FAÇADE	52 000,00 €
07	ROUXEL	32 000,00 €
08	ROUXEL	9 800,00 €
09	GUILLOTIN	43 769,33 €
10	FRANGEUL	7 281,00 €
11	SASU GOLFE PEINTURE	21 793,72 €
12	NAVARRO	15 550,50 €
13	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	17 000,00 €
14	NAVARRO	29 715,38 €
	TOTAL	**424 143,95 €**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants,

VU la délibération n°2025-45 en date du 10 juin 2025 portant résultats de l'appel d'offre du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération n°2025-53 en date du 15 juillet 2025 portant rectification d'erreurs matérielles des résultats de l'appel d'offre du marché de travaux relatif la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2025-54 en date 15 juillet 2026 portant résultats de l'appel d'offre complémentaire du marché de travaux concernant la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2025-98 en date du 11 décembre 2025 relative à l'avenant n°1 du lot n° 3 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2026-13 en date du 17 février 2026 relative à l'avenant n°2 du lot n° 3 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU la délibération 2026-14 en date du 17 février 2026 relative à l'avenant n°1 du lot n° 10 du marché de travaux relatif à la rénovation d'un ensemble immobilier rue de Brocéliande,

VU le marché public d'un montant de 19 970,00 € HT conclu avec la société TECHLYS pour le lot n°01,

CONSIDERANT que des travaux supplémentaires, consistant à retirer entièrement l'amiante découverte par les entreprises lors des démolitions, sont apparus nécessaires en cours de chantier,

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215602293-20260410-2026_39-DE

CONSIDERANT que ces modifications entraînent une plus-value de 17 829,10 € HT, portant le montant du lot n°01 de 19 970,00 € HT à 37 799,10 € HT, soit une augmentation de 89,28%,

CONSIDERANT que ces modifications ne constituent pas une modification substantielle au sens du Code de la commande publique,

CONSIDERANT la proposition d'avenant n° 1 du lot n°01 transmise par Archiblock, le maître d'œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➲ **ACCEPTE** l'avenant n°1 du lot n°01 - *Désamiantage et retrait de plomb,* du marché de travaux susvisé, défini comme suit :

Lot n°01 – *Désamiantage et retrait de plomb* (Société TECHLYS)			
	Marché initial	**Avenant n° 1**	**Nouveau montant du marché**
Montant HT	19 970,00 €	+ 17 829,10 €	**37 799,10 €**

➲ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 23,

➲ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 10 avril 2026,

Le secrétaire de séance,
Carole CHÉNAIS

Le Maire,
Marion LE POGAM

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST (MORBIHAN)

Mod. 540730 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT